Protocole de mise en œuvre des aides spécialisées du RASED Saint-Louis 2020/21

En cas d' urgence, intervention du psychologue scolaire en concertation avec l' IEN

N-1 Repérage des élèves de GS pouvant présenter des difficultés au CP :
CC1 ou informations transmises par les directeurs

Réunion de pré-rentrée :
Présentation du protocole aux écoles des secteurs d'intervention des enseignants spécialisés

Enseignant dans la classe :
repérage des difficultés de l'enfant

Informations aux parents :
Entretien entre l'enseignant de la classe et les parents

Mise en place d'aides spécifiques au sein de la classe/ du cycle/de l'école :
pédagogie différenciée, PPRE, décloisonnement, aide personnalisée

Poursuite du suivi E ou G
pour les élèves déjà pris en charge en N-1

Observation, bilans
des maîtres E ou G

Actions de prévention
E ou G

Conseil de Cycle
Si les difficultés persistent, le Conseil de Cycle peut s'adresser à :

Conseiller pédagogique

RASED
Transmission de la demande d'aide par l'enseignant de la classe
Analyse de la demande d'aide par l'équipe du RASED puis réponse

Pôle ressources

Entretien avec un membre du RASED
pour complément d'information

Observation de l'élève dans la classe

Ne relève pas de l'aide du RASED
(orientation vers services extérieurs)

Prise en charge E ou G

Equipe éducative

En attente

Aides des maîtres E pour les passations orales individuelles **des évaluations nationales** en lecture

En cas d' urgence, intervention du psychologue scolaire en concertation avec l' IEN

Equipe éducative

- réunir les différents professionnels concernés par l'enfant et les parents
- faire le point sur ses difficultés scolaires et/ou comportementales et sur les éventuelles prises en charge extérieures déjà en place.

Non intervention du Psychologue EN

Intervention du Psychologue Education Nationale

Le psychologue EN
- fait signer aux parents le formulaire autorisant son intervention
-fixe un RDV pour un entretien préparatoire
- décide des modalités d'intervention (observation en classe, entretien enfant, entretien parents, bilan psychologique …)

Si bilan psychologique

- entretien et passation de tests avec l'enfant
- RDV avec les parents pour restitution orale des conclusions du bilan
- courriel d'information au directeur d'école et à l'enseignant (conclusion du bilan, pistes d'aménagements possibles au sein de l'école ou orientation vers d'autres professionnels)

Si nécessaire, **équipe éducative**

BILAN

le R.A.S.E.D., avec le(s) maître(s) de la classe (et éventuellement du cycle) effectue un bilan intermédiaire des actions entreprises. Ce bilan peut déboucher sur :
- l'arrêt de l'aide
- la poursuite des actions telles qu'elles étaient prévues initialement
- la modification des stratégies.